



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion plénière du Comité Central d'action sociale du 12 avril 2012

Etaient présents :

C.G.T. : J. PELE ; J. PASQUALOTTO ; J.VARENNES ; Ch. MAHUT ; Ch. LAURON ;
J.M. RECH ; J.M.TRACKOEN ; D.GUIN

F.O. : 7 ; C.F.D.T. : 4 ; U.N.S.A. : 3 ; F.S.U.:2 ; Service social : 2 ; F.N.A.S.C.E. : 2 ; C.G.C.V. :
1
Administration : 5

La séance a été introduite par Christian MAHUT Président du C.C.A.S. qui a donné la parole aux organisations syndicales pour leurs déclarations (voir déclaration C.G.T.). La CFDT et la FNASCE ont fait une déclaration, mais pas FO et l'UNSA.

Madame VARAGNE sous-directrice de la DRH n'a pas souhaité répondre aux déclarations des organisations syndicales et association.

1. Le procès verbal de la séance du 7 février 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Présentation des axes de travail 2012/2014 des commissions spécialisées du CCAS:

Commission n°1 animation:

1 suivi de l'organisation de l'action sociale:

La réécriture et le toilettage de la circulaire du 26 juin 2000 est envisagée pour donner de la visibilité et du sens aux acteurs de l'action sociale, pour l'exercice de leurs missions. Ce texte aura pour objectif de préciser les droits et les devoirs des structures chargées de l'action sociale(CCAS et CLAS), à partir de l'arrêté ministériel du 22/12/2008.

2 Formations action sociale:

Poursuite de la formation des présidents de CLAS avec deux sessions en 2012 à Pont-à-Mousson en avril, et à Clermont-Ferrand en octobre.

Mise en œuvre d'une formation des membres de CLAS: le cahier des charges sera élaboré en 2012 avec une formation de formateurs membres du CCAS, ensuite celle-ci sera déclinée en 2013 en régions par les formateurs intervenant en binôme.

3 Information et communication:

Le CCAS se donne pour objectif de publier 2 bulletins d'information par an, qui seront diffusés sous forme dématérialisée. Ces bulletins retraceront l'actualité du CCAS et des CLAS à travers des actions collectives ayant un caractère remarquable ou innovant.

A moyen terme, la création d'un site collaboratif pour le CCAS et les CLAS sera étudié.

Les procès verbaux du CCAS seront transmis à l'ensemble des président(e)s de CLAS.

4 Rencontre nationale des présidents de CLAS:

Elle aura lieu en novembre 2012, 6 années après la précédente. La CGT a posé l'exigence d'un déroulement sur deux jours avec des assemblées plénières, des ateliers animés par les responsables de commissions du CCAS, des interventions de la DRH et de la DGAFP, et des temps de débat.

Mme Varagne, sous-directrice propose d'organiser une réunion préparatoire avec les organisations syndicales pour en fixer le contenu et les objectifs.

5 Suivi du renouvellement des CLAS:

La commission animation suivra le renouvellement des CLAS, les problèmes et blocages éventuels constatés dans certains services.

Le CCAS avec le bureau PSPP2, poursuivront leur rôle d'explication des textes en vigueur, et de conciliation sur les problèmes rencontrés, dans le but de maintenir et de conforter l'action sociale de proximité.

6 Poursuivre la mise en place des CRCAS:

La commission animation s'attachera à créer les conditions d'une mise en œuvre dans toutes les régions de l'arrêté du 6 juillet 2010, portant création de la commission régionale de concertation de l'action sociale.

Cette instance est indispensable pour établir un dialogue de gestion en région entre les gestionnaires de crédits(RBOP), et les présidents de CLAS. Elle permet de renforcer le réseau des acteurs de l'action sociale en organisant des entraides et solidarités entre les services et les territoires dans le cadre de la mise en œuvre des actions collectives.

Commission n°2 restauration et logement:

1 faire évoluer et rendre attractif le prêt « décohabitation »:

Ce prêt mis en place en 2011, s'adresse aux agents dont les enfants décohabitent hors de la résidence familiale pour poursuivre leurs études. Il convient de relever le plafond à 1500€ et de procéder à des ajustements de la circulaire pour prendre en compte des situations particulières. L'objectif est de rendre opérationnelles ces dispositions pour la rentrée 2012.

2 création de prêts à l'amélioration de l'habitat et à l'acquisition de logement:

Le CCAS se donne pour objectif de faire aboutir ces prestations qui existent dans d'autres ministères.

3 clarification de la réservation de logements réservés aux fonctionnaires:

Celle-ci se fera en lien avec les instances interministérielles de l'action sociale.(SRIAS et CIAS)

4 réédition et mise à jour du guide des aides au logement:

Ce guide réalisé en 2010 sera actualisé et diffusé à l'ensemble des agents.

5 création d'une affiche et d'une plaquette d'informations sur les prêts gérés par le comité d'aide sociale(CAS):

Le but est de mieux faire connaître à l'ensemble des agents les possibilités de prêts sociaux, de prêt à l'installation et de prêt décohabitation gérés par le CAS, pour une meilleure appropriation de ceux-ci.

6 créer une offre de logement meublé temporaire :

L'objectif est de donner la possibilité aux nouveaux arrivants d'obtenir un logement temporaire en lien avec les instances interministérielles de l'action sociale.(SRIAS et CIAS)

7 établir un état des lieux de la restauration collective et autres modes de restauration dans les services:

Le CCAS souhaite analyser la situation de la restauration qui aujourd'hui mobilise 80% du budget de l'action sociale mais comporte de nombreuses disparités en matière d'accès et de coût.

L'objectif est d'aboutir à une harmonisation et à un coût du repas restant à la charge des agents n'excédant pas la valeur d'un point d'indice (4,63€) diminué de la subvention (1,17€).

La prise en compte du « BIO » sera encouragée et développée dans la restauration collective.

8 permettre l'accès à la restauration collective aux retraités et à leur conjoint.

Commission n°3 budgétaire:

La commission budgétaire se donne pour objectif prioritaire de répondre aux besoins sociaux des personnels, formulés par les commissions spécialisées du CCAS, en faisant évoluer le budget de l'action sociale en fonction de ces besoins et non l'inverse.

Pour répondre à cet objectif, 3 exigences sont nécessaires:

la transparence: avec la nécessité d'être informé en amont des besoins exprimés et du dialogue de gestion entre l'administration centrale et les gestionnaires(RBOP)

la responsabilité: la commission doit être force de proposition pour la répartition des crédits sociaux, et permettre à tous les acteurs de l'action sociale de jouer leur rôle en matière d'expression des besoins, de suivi et de bilan de l'action sociale individuelle et collective.

La prévision: la commission doit être en capacité d'analyser les évolutions de prestations résultant de décisions interministérielles ou ministérielles, et de les traduire dans les prévisions budgétaires

commission n°4 actions collectives:

suivi du patrimoine social immobilier:

La commission analysera le rapport d'inspection du CGEDD concernant les unités d'accueil gérées par les ASCE, et fera valoir avec le CCAS et la FNASCE la nécessité de les maintenir et développer afin d'offrir aux familles des possibilités d'hébergement familial pour les vacances à un tarif accessible aux agents actifs et retraités.

Concernant les centres de vacances, la commission agira avec le CGCV pour garantir leur pérennité avec les moyens financiers pour leur entretien et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Activités en faveur des enfants et des familles:

La commission examinera les prestations en vigueur et fera des propositions pour faciliter l'accès aux vacances des familles les plus démunies ayant un quotient familial faible, avec par exemple un élargissement des aides pour les séjours en camping.

La possibilité d'accès aux maisons de vacances des autres ministères sera étudiée.

Arbre de Noël:

La commission fera le bilan de la prestation arbre de Noël, en lien avec les opérateurs (ASCE et CLAS), et en tirera les enseignements pour faire évoluer la circulaire de 2011 si nécessaire.

Actions collectives:

Un bilan des actions « CIL » et son analyse seront faits chaque année, à la fois sur l'aspect quantitatif et financier que sur l'aspect qualitatif. Il en découlera des informations et conseils aux CLAS, ainsi que des propositions en matière de budget pour que les actions collectives ne soient pas réduites à la portion congrue du budget de l'action sociale.

Commission n°5 conditions de vie des agents:

Aide à la scolarité:

La commission analysera le bilan de cette prestation avec les problèmes rencontrés dans les services et proposera le toilettage de la circulaire du 2 juin 2009, afin de prendre en compte les situations spécifiques. (internat, enfants d'outre-mer et frontaliers...)

petite enfance:

La commission souhaite avoir un état des lieux des crèches et centres de loisirs, conventionnés au niveau ministériel et interministériel, afin de pouvoir informer les agents sur les modes de garde des jeunes enfants, et sur la réglementation en vigueur, avec les prestations possibles.

Aides matérielles et prêts sociaux:

La commission en fera le bilan et l'analyse chaque année en lien avec le service social et le CAS. Il en découlera si nécessaire des propositions d'évolutions.

4. Handicap:

La commission sera informée du bilan annuel de l'emploi des travailleurs handicapés et du rapport du CGEDD.

L'étude des besoins sociaux des travailleurs handicapés et des familles ayant à prendre en charge le handicap d'un enfant ou de parents sera effectuée par la commission afin de rechercher des solutions d'aides, de soutien et d'intégration dans l'environnement familial et professionnel.

Retraités:

Un bilan de l'application de la circulaire du 29 juillet 1999 sera réalisé. La commission étudiera la possibilité de faire parvenir aux retraités du MEDDTL un guide pratique sur l'action sociale avec toutes les prestations existantes et les modalités d'accès.

La remise à jour d'un fichier sera envisagée en respectant les dispositions réglementaires.

La formation de préparation à la retraite sera encouragée pour faciliter la continuité de l'action sociale aux retraités.

Les CLAS seront sollicités pour faire remonter les actions engagées en faveur des retraités.

Daniel GUIN membre CGT du CCAS en tant que retraité, a fait une déclaration sur le manque de prise en compte des retraités dans la politique d'action sociale de notre ministère, et sur la nécessité de répondre à leurs besoins sociaux.

Bilan du renouvellement des CLAS :

Environ la moitié des CLAS ont été renouvelé, une relance des services n'ayant pas procédé à celui-ci sera faite par le bureau PSPP2, deux services ont exprimé un refus, la DDT du Bas-Rhin qui mutualise l'action sociale avec la DREAL, et la DDT de l'Aude qui ne reconnaît pas le statut juridique du CLAS.

Ces services seront contactés pour qu'ils appliquent les dispositions réglementaires.

La CGT évoque les grandes difficultés pour mettre en place le CLAS de la DDT de la Sarthe. Elle informe l'administration centrale qu'un courrier est en cours de rédaction pour dénoncer le non respect des textes par le DDT 72. Cette lettre sera signée par tous les présidents de CLAS de la région des Pays de la Loire et transmise à Mme Eyssartier. La CGT demande que ce sujet soit évoqué dans le procès verbal de cette séance plénière du CCAS.

Une seule DIRM a mis en place son CLAS, il s'agit de la DIRM Méditerranée, les autres vont être relancées.

4. Validation de CLAS inter services:

Le CETE et le CETU de Lyon ont demandé la validation de leur CLAS inter-services, le CCAS s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

La DREAL Nord Pas de Calais, le CVRH d'Arras et l'ENTE de Valenciennes ont sollicité la création d'un CLAS inter-services avec l'accord des organisations syndicales représentatives, dans la composition proposée l'ASCE 59 est positionnée comme suppléante de l'association de la DREAL, ce qui pose problème pour un CLAS inter-services.

Le CCAS a validé ce CLAS inter-services, le service social s'est abstenu, la FNASCE s'est prononcée contre.

Le président propose dans le cadre de la réécriture de la circulaire du 26 juin 2000, de modifier les textes pour permettre aux associations œuvrant pour l'action sociale de pouvoir siéger comme titulaires au sein des CLAS.

Fin des travaux à 13h45.

Prochaine réunion plénière du CCAS le : mardi 3 juillet 2012.

Pour la délégation C.G.T.

Christian MAHUT.